



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 5 juin 2023 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Julie Vadeboncoeur ainsi que messieurs, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont absents : Madame Anne-Sylvie Forney et monsieur Stéphane Vézina.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice aux loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Jacinthe Boissé ainsi que deux (2) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
  - 2.6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022
  - 2.7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-409 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présenteielle
  - 2.8. Réserve - Conciliation 2022
  - 2.9. Création d'une réserve financière pour l'acquisition de nouveaux véhicules municipaux
  - 2.10. Affectations aux réserves financières - Budget 2023
  - 2.11. Remplacement du maire à la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu
  - 2.12. Planification des besoins d'espaces 2024-2034 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
  - 2.13. Souligner la Journée des finissantes et des finissants
  - 2.14. Transfert d'élèves de l'école Saint-Alexandre à l'école Sacré-Coeur
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2. Embauche de pompiers volontaires
4. TRANSPORT
  - 4.1. Demande de nettoyage au ministère des Transports du Québec - Conduite de l'égout pluvial longeant la rue Saint-Denis
  - 4.2. Appel d'offres 2023-004 - Plans et devis rang Kempt
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Désignation d'un représentant pour la municipalité de Saint-Alexandre à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi
  - 5.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-411 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins
  - 5.3. Octroi de contrat - Mandat d'ingénierie pour le nouveau puits d'approvisionnement en eau potable
  - 5.4. Participation au concours Du jardin dans ma ville
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Adoption du règlement 23-406 modifiant le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques
  - 7.3. Adoption du règlement 23-408 interdisant les nouvelles constructions de 3 logements ou plus
  - 7.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-410 modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme
  - 7.5. PIIA 2023-02 - 438-440, rue Saint-Denis

- 7.6. PIIA 2023-03 - 472, rue Saint-Denis
- 8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport
  - 8.2. Achat d'un compresseur pour la cantine
  - 8.3. Embauche d'une gérante de cantine
  - 8.4. Embauche d'une agente aux loisirs
  - 8.5. Embauche à l'animation du camp de jour
- 9. AFFAIRES DIVERSES
- 10. RETOUR DES COMITÉS
  - 10.1. Envoi d'une lettre de félicitation à l'organisation de l'événement Je cours pour ma cour
- 11. CORRESPONDANCE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
  - 13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23-06-110

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

23-06-111

**Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

23-06-112

**Adoption des comptes et engagements de crédits**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**ATTENDU QUE** la conseillère Marie-Eve Denicourt demande qu'un chèque supplémentaire soit émis afin de déboursier les honoraires de 150,00 \$ de monsieur Robert Leclerc, arbitre lors du tournoi des rues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 410 044,65 \$, qu'un chèque de 150,00 \$ soit produit afin de payer les honoraires de monsieur Leclerc et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4787 à 4821	pour	70 601,87 \$
	83571 à 83633	pour	297 856,86 \$
Chèques fournisseurs	83634 à 83639	pour	1 590,36 \$
Rémunération		pour	39 995,56 \$

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de mai 2023, totalisant quatre (4) plaintes est déposé devant le conseil.

23-06-113

**Procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu que le greffier-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre soit autorisé à débiter le processus avant la transmission de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes municipales depuis l'année 2021.

23-06-114

**Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, monsieur Yves Barrette, dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'autoriser la publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 par envoi postal aux citoyens de la municipalité ainsi que sur notre site Internet.

Avis & dépôt

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-409 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présentielle**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Jean-François Berthiaume qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente une copie du projet de règlement 23-409 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présentielle.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Jean-François Berthiaume dépose une copie du projet de règlement 23-409 modifiant le règlement 21-375 sur le traitement des élus municipaux de Saint-Alexandre afin de retirer la rémunération présentielle.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

23-06-115

**Réserve - Conciliation 2022**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser :

1. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve aqueduc au montant de 76 913,10 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2022;
2. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve égouts au montant de 39 723,61 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2022;
3. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve des matières résiduelles au montant de 8 928,97 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

23-06-116

**Création d'une réserve financière pour l'acquisition de nouveaux véhicules municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre prévoit, dans son plan triennal d'immobilisations, l'acquisition de nouveaux véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a prévu au budget 2023 le transfert d'un montant de 30 000 \$ pour l'achat éventuel de véhicules dans une réserve financière afin de réduire l'impact budgétaire sur les futurs exercices financiers;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu de créer une réserve financière pour l'achat de nouveaux véhicules municipaux.

Adoptée à l'unanimité

23-06-117

**Affectations aux réserves financières - Budget 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le budget municipal pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** des transferts aux réserves financières étaient prévues pour cette année budgétaire;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'affecter un montant de 4 160 \$ au Fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

D'affecter un montant de 21 180 \$ à la réserve du Fonds vert de Saint-Alexandre;

D'affecter un montant de 30 000 \$ à la réserve financière incendie;

D'affecter un montant de 30 000 \$ à la réserve financière pour l'acquisition de nouveaux véhicules municipaux;

D'affecter un montant de 40 000 \$ à la réserve financière pour les infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

23-06-118

**Remplacement du maire à la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu**

**CONSIDÉRANT QU'**une séance régulière de la MRC du Haut-Richelieu aura lieu le 14 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire ne pourra pas participer à ladite rencontre et qu'il y a lieu de le remplacer;

**CONSIDÉRANT QUE** la pro-mairesse, madame Julie Vadeboncoeur, ne pourra pas participer à ladite rencontre et qu'il y a lieu de la remplacer;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut désigner un remplaçant au conseil de la MRC du Haut-Richelieu en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu de nommer Florent Raymond comme représentant de Saint-Alexandre et de lui permettre de siéger à la séance régulière de la MRC du Haut-Richelieu du 14 juin prochain en remplacement du maire de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

23-06-119

**Planification des besoins d'espaces 2024-2034 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières doit élaborer une planification des besoins d'espace 2024-2034 pour le ministère de l'Éducation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières a transmis aux municipalités de son territoire la *Planification des besoins d'espace 2024-2034* conformément à la démarche de planification des espaces;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance du document *Planification des besoins d'espace 2024-2034* du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve la *Planification des besoins d'espace 2024-2034* du Centre de services scolaires des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

23-06-120

**Souligner la Journée des finissantes et des finissants**

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'éducation dans le développement des individus et des collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** la fin de l'année scolaire 2022-2023 aura lieu dans les prochaines semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux jeunes de Saint-Alexandre termineront une étape importante avec l'obtention du diplôme d'études secondaires;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre félicite les finissants et les finissantes de l'année scolaire 2022-2023;

**QU'**il souligne la persévérance des étudiants et des étudiantes tout au long de leur parcours scolaire;

**QUE** la Journée des finissantes et des finissants soient soulignées dans les communications municipales de Saint-Alexandre le 16 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité

23-06-121

**Transfert d'élèves de l'école Saint-Alexandre à l'école Sacré-Coeur**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction de l'école Saint-Alexandre a transmis une lettre aux parents des élèves qui seront en deuxième année du primaire pour l'année scolaire 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre mentionne que des enfants fréquentant l'école Saint-Alexandre devront être relocalisés à l'école Sacré-Coeur de Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur Iberville;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre aimerait qu'une solution soit trouvée afin d'éviter un grand désagrément aux enfants de la communauté de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a acquis un terrain en vue d'un éventuel agrandissement de l'école Saint-Alexandre;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre exprime son désaccord de voir des enfants du milieu être relocalisés vers une école située sur un autre territoire;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre exhorte le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières à trouver une solution pour éviter la relocalisation d'élèves de l'école Saint-Alexandre vers l'école Sacré-Coeur;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre demande au ministère de l'Éducation de prioriser l'agrandissement de l'école de Saint-Alexandre afin d'éviter de futures relocalisations d'enfants;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la directrice par intérim de l'école de Saint-Alexandre, madame Rose-Marie Joanis, à la directrice générale du Centre de services scolaires des

Hautes-Rivières, madame Marie-Claude Huberdeau, à la députée provinciale d'Iberville, madame Audrey Bogemans, ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Québec, monsieur Bernard Drainville.

Adoptée à l'unanimité

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de mai 2023 représentant les sorties suivantes :

- 8 appels incendie;
- 4 appels premiers répondants.

23-06-122

#### Embauche de pompiers volontaires

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'entériner l'embauche de quatre nouveaux pompiers à la caserne de Saint-Alexandre, soit messieurs Benoit Bergeron, William Lamoureux, Anthony Mercier Chevretils et Cédric Surprenant.

Adoptée à l'unanimité

### 4. TRANSPORT

23-06-123

#### Demande de nettoyage au ministère des Transports du Québec - Conduite de l'égout pluvial longeant la rue Saint-Denis

**CONSIDÉRANT QUE** l'égout pluvial longeant la rue Saint-Denis appartient au ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état actuel de l'égout pluvial ne permet pas la libre circulation de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation amène des risques d'accumulation d'eau chez les propriétaires voisins de l'égout pluvial;

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu de demander au ministère des Transports du Québec de nettoyer l'égout pluvial longeant la rue Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité

23-06-124

#### Appel d'offres 2023-004 - Plans et devis rang Kempt

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour un mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection du rang Kempt selon le document d'appel d'offres préparé par Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier;

**DE** nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat selon le règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

### 5. HYGIÈNE DU MILIEU

23-06-125

#### Désignation d'un représentant pour la municipalité de Saint-Alexandre à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi

**CONSIDÉRANT QUE** l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) tiendra son assemblée générale annuelle le 19 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre est un organisme municipal membre de l'OBVBM;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBVBM demande à la Municipalité de Saint-Alexandre de désigner son représentant à l'assemblée générale annuelle par résolution;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu de désigner monsieur Yves Barrette, maire de Saint-Alexandre, comme représentant de la municipalité pour l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

#### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-411 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Julie Vadeboncoeur qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente une copie du projet de règlement 23-411 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Julie Vadeboncoeur dépose une copie du projet de règlement 23-411 décrétant la création d'un

programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables féminins.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

23-06-126

**Octroi de contrat - Mandat d'ingénierie pour le nouveau puits d'approvisionnement en eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la résolution 23-05-103, la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour un mandat d'ingénierie pour le nouveau puits d'approvisionnement en eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres s'est terminé le 23 mai 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits et qu'elle est conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue est la suivante :

- Tétra Tech QI Inc. : 97 728,75\$

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est réuni pour évaluer la soumission conformément aux lois en vigueur et que celui-ci recommande au conseil municipal d'octroyer le mandat à Tétra Tech QI Inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat pour le mandat d'ingénierie pour le nouveau puits d'approvisionnement en eau potable à Tétra Tech QI Inc. pour un montant de 97 728,75 \$, taxes incluses.

23-06-127

**Participation au concours Du jardin dans ma ville**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'inscrire au concours *Du jardin dans ma ville*, organisé par les Fleurons du Québec, le projet *Revitalisation du parc Marie-Jeanne-Frégeau*.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois de mai 2023, émis par Louise Nadeau, inspectrice municipale, totalisant quarante-trois (43) permis est déposé au conseil.

23-06-128

**Adoption du règlement 23-406 modifiant le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de ce règlement permettent le maintien de la qualité de l'écosystème des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général de la municipalité et assure un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il est du devoir de la Municipalité de Saint-Alexandre de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a un inventaire des installations septiques déficientes situées sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre veut s'assurer que les installations septiques des futures résidences soient conformes au règlement provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mis en place un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire et juge opportun de prolonger le règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce programme, la Municipalité autorise l'octroi d'une aide financière sous forme d'avance de fonds remboursables et une subvention non remboursable;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce programme, la Municipalité vise la protection de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** les articles 4 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, lesquelles dispositions légales permettent à la municipalité de mettre en place un programme visant la protection de l'environnement et l'octroi de subventions à ces fins;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond, d'adopter le règlement 23-406 modifiant le règlement 15-282 concernant le prolongement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

23-06-129

**Adoption du règlement 23-408 interdisant les nouvelles constructions de 3 logements ou plus**

**ATTENDU QUE** l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 21-378 en février 2021 venait limiter les nouvelles constructions de deux logements et plus ainsi que les nouvelles opérations cadastrales;

**ATTENDU QU'**une amélioration de la capacité d'alimentation du réseau d'aqueduc a été constatée depuis;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge que cette amélioration lui permet maintenant d'augmenter à deux logements les nouvelles constructions autorisées en périmètre urbain et de lever l'interdiction de nouvelles opérations cadastrales;

**ATTENDU QU'**une réflexion sur la densité autorisée en bordure de la rue Saint-Denis au plan d'urbanisme s'impose toutefois le temps que des orientations soient prises sur les différentes options se présentant à la municipalité et que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer un approvisionnement en eau suffisant à long terme;

**ATTENDU QUE** selon l'article 111 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les dispositions relatives au contrôle intérimaire s'appliquent à toute municipalité qui a commencé le processus de modification ou de révision de son plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, la municipalité a amorcé le processus de modification de son plan d'urbanisme en adoptant le projet de Règlement 23-407 conformément à l'article 109.1 de la LAU;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité peut, par règlement, en vertu des articles 112 et 112.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un pouvoir exceptionnel qui permettra au conseil de maintenir un gel pendant la période de temps qui lui est nécessaire pour préciser les grandes orientations d'aménagement relatives aux vocations principales du territoire, à son organisation et à sa structuration;

**ATTENDU QUE** l'émission de permis de construction conforme aux règlements en vigueur pour certains types de construction dans le territoire d'application du contrôle intérimaire est susceptible d'amplifier la problématique d'approvisionnement en eau de réseau d'aqueduc;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu que le conseil municipal adopte le règlement 23-409, *Règlement de contrôle intérimaire numéro 23-408 relatif à la construction de nouveaux bâtiments de trois (3) logements et plus dans un contexte de limitation de la capacité d'approvisionnement en eau du réseau d'aqueduc.*

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-410 modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme**

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente une copie du projet de règlement 23-410 modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Marie-Eve Denicourt dépose une copie du projet de règlement 23-410 modifiant le règlement 89-09 concernant la formation d'un comité d'urbanisme.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

23-06-130

**PIIA 2023-02 - 438-440, rue Saint-Denis**

DEMANDEUR : Monsieur Réjean Choinière  
LIEU : 438-440, rue Saint-Denis

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'approbation d'un PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux de rénovations extérieures;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à agrandir la galerie du 2<sup>e</sup> étage, à changer les rampes, les portes d'entrée, la toiture de la galerie et le grillage en façade.

**ATTENDU QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**ATTENDU QUE** le projet reprend les caractéristiques architecturales et les matériaux de parement extérieur de la résidence existante;

**ATTENDU QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour des travaux de rénovations extérieures de la résidence existante.

23-06-131

**PIIA 2023-03 - 472, rue Saint-Denis**

DEMANDEUR : Monsieur Sylvain Pétrin  
LIEU : 472, RUE SAINT-DENIS

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieure;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à remplacer la porte avant par une fenêtre et à repeindre le revêtement extérieur;

**ATTENDU QUE** les couleurs choisies sont le bleu (New York State of Mind 805) pour les cadrages et le petit toit de tôle et le gris (Marina Gray 1599) pour les murs extérieurs;

**ATTENDU QUE** le bâtiment comportera 2 portes de sortie après le retrait de la porte en façade et que cela respecte le code du bâtiment;

**ATTENDU QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des rénovations extérieures est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**ATTENDU QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un certificat d'autorisation afin de remplacer la porte avant par une fenêtre et de repeindre le revêtement extérieur.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

**Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport**

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs.

23-06-132

**Achat d'un compresseur pour la cantine**

**CONSIDÉRANT QUE** le compresseur de la cantine n'est plus fonctionnel;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence, la chambre froide de la cantine ne permet plus de réfrigérer les denrées alimentaires conformément aux normes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre doit remplacer le compresseur si elle veut offrir le service de cantine pour la saison estivale de 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre veut procéder rapidement à l'achat d'un nouveau compresseur et qu'il y a peu de compresseurs usagés sur le marché actuellement;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'octroyer un budget de 8 000 \$ pour l'achat d'un nouveau compresseur pour la cantine;

DE privilégier l'achat d'un compresseur usagé;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer la dépense tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée.

Adoptée à l'unanimité

23-06-133

**Embauche d'une gérante de cantine**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher madame Mélina Leclerc à titre de gérante de cantine pour la saison estivale 2023.

Adoptée à l'unanimité

23-06-134

**Embauche d'une agente aux loisirs**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'embaucher Noura Yahya au poste d'agente aux loisirs pour un contrat d'une durée de soixante-quatre (64) semaines pour la période du 11 juin 2023 au 31 août 2024.

Adoptée à l'unanimité

23-06-135

**Embauche à l'animation du camp de jour**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher Xavier Savoie au poste d'animateur pour le camp de jour municipal.



9. **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le maire parle des faits saillants du projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu et de la MRC des Jardins-de-Napierville révisé 2023-2030.

10. **RETOUR DES COMITÉS**

Monsieur Florent Raymond du comité *Environnement* fait un retour sur la distribution d'arbres.

Madame Marie-Eve Denicourt souligne la collaboration des membres du comité consultatif d'urbanisme afin d'accomoder les citoyens dans leurs demandes.

Monsieur Jean-François Berthiaume du conseil d'établissement de l'École Saint-Alexandre fait un retour sur l'événement *Je cours pour ma cour*.

23-06-136

**Envoi d'une lettre de félicitation à l'organisation de l'événement Je cours pour ma cour**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et appuyé unanimement d'envoyer une lettre de félicitations aux organisateurs de l'événement *Je cours pour ma cour* pour leur belle réussite.

11. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de mai 2023.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Trois (3) questions ont été posées aux membres du conseil.

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

23-06-137

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h42.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire